



CDAS n°2 du 25/06/2021

La CGT et FO font une déclaration liminaire, que vous trouverez à la fin de ce compte rendu.

Le CDAS a une pensée pour M. Grosein représentant des retraités qui nous a quitté.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021
- Activité CAL :
 - a. Point d'étape 1^{er} semestre 2021
 - b. Programmation 2^d semestre 2021
- Compte rendu d'activité 2020 (CRA)
- Questions diverses

Rappel du budget CAL 2021 :

40 190 €
- 2 411 € (Mise en réserve de 6%)
37 779 €

Journée à Curley :

166 Participants pour un coût pour la délégation de 5 509 €

Arbre de Noël :

Il concerne 478 Enfants

- Spectacle de Noël 6 148 €
- Le thème est Peter Pan, chaque place est à 10,80 € (pas d'augmentation)
- Jouets ou cartes cadeaux 14 340 €

Aucune décision n'a été prise pour le reste du budget.

Si le spectacle est annulé, il y aura des cartes cadeaux.

30 Bénévoles seront présents, il est acté qu'il n'y ait plus de recrutement.

Pour réduire les coûts, le ballotin pour les bénévoles est supprimé.

Aide à la pratique sportive et culturelle :

Elle est reconduite, la documentation ainsi les bulletins ont été transmis sur la page « services sociaux » des intranets du ministère.

Repas des retraités :

La secrétaire du CDAS a envoyé une proposition pour le repas des retraités, si la crise sanitaire ne le permet pas, un panier repas chez un traiteur sera proposé comme l'année dernière.

Une navette (bus) est mise à disposition.

Sur 1700 retraités, il y a eu 105 réponses, contre 101 l'année dernière.

Restauration :

Les agents retraités peuvent accéder au restaurant financier de la Bourdonnée au tarif subventionné Finances. Cela correspond à 1700 retraités. L'information leur sera envoyée en début d'année par courrier.

Au niveau des sorties :

Plusieurs devis vont être réalisés par Anine, l'assistante de l'action sociale.

La Côte d'Or est privilégiée, pour des sorties sur la journée.

Mais, encore une fois, c'est compliqué de prévoir des actions et de gérer le budget au vu de la situation sanitaire.

Questions Diverses :

Nous sommes toujours sans déléguée de l'action sociale depuis le départ de Mme Monin, la CGT rappelle que selon les textes, la présence d'une déléguée est **obligatoire**. Par contre, il y a eu un appel à candidature pour le poste assistant pour les départements 02 et 69. *Quand cela sera-t-il fait pour la Côte d'Or ?*

Nous rappelons notre inquiétude sur la restauration collective, Mme Rabussier, responsable structure d'appui à l'action sociale/santé sécurité, nous informe que le dialogue est ouvert et comme convenu, qu'un questionnaire sera envoyé en octobre aux agents.

Il semble que Mme Rabusier ait radouci son discours...

Juste après comme promis, la déclaration liminaire commune CGT, FO...

Catherine et Nicolas restent à votre disposition.

Camaradement vôtre.



**Déclaration liminaire
des organisations syndicales Force Ouvrière et Confédération Générale du Travail
au Conseil Départemental de l'Action Sociale du 25 juin 2021**

Madame la Présidente,

La période que nous traversons a impacté considérablement l'ensemble des agents de notre Ministère dans de nombreux domaines, tant professionnels que personnels.

Les conditions d'exercice de leurs missions ont bien souvent été fortement bouleversées, avec de fait une incidence sur l'organisation périphérique de leur vie professionnelle.

Dès la réunion du CDAS du 25 septembre 2020, les représentants du personnel vous ont fait part de l'incompréhension de certains agents quant à l'annonce de la réduction à une seule offre de restauration collective par entité administrative. Comme nous vous l'avons détaillé, cette mesure peut au final détourner des agents de ce type de restauration et se révéler contre-productive alors même que cette prestation est affichée comme une priorité de l'action sociale ministérielle. Pour rappel, les agents dijonnais avaient historiquement accès indifféremment à plusieurs restaurants (Préfecture-Conseil Général, La poste, CROUS, MINEFI,...).

Surpris par la réponse qui nous a été apportée selon laquelle cette mesure était la déclinaison des textes réglementaires, nous avons sollicité en séance communication de ceux-ci.

Nous avons renouvelé cette demande à plusieurs reprises par courriel et lors de la réunion du CDAS du 19 mars 2021. En vain.

Par contre, il nous a été proposé un groupe de travail spécifique à la restauration qui s'est tenu le 29 avril 2021.

Au cours de ce groupe de travail, soit 7 mois après notre demande de communication, et après une présentation du cadre général de la restauration au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, nous avons fini par nous voir confirmer que la mesure envisagée ne reposait pas sur des textes existants et qu'une fiche technique était a priori en cours d'écriture. Nous avons surtout entendu clairement qu'elle découlait du fonctionnement de la délégation. Ce qui explique d'ailleurs que les agents de nombreux autres établissements de l'INSEE se voient proposer une offre de restauration multiple à l'inverse des collègues de l'établissement dijonnais.

Nous prenons acte de l'abandon de cette mesure et espérons qu'il sera définitif car ne reposant pas sur une amélioration du service aux agents mais sur une adaptation de l'offre aux ressources humaines de la délégation.

Nous renouvelons donc, avec la plus grande intensité possible, notre demande de voir pourvu, dans les délais les plus brefs, le poste de délégué de l'action sociale vacant dans les faits depuis octobre 2020. Nous notons à ce propos que des procédures de recrutement sont en cours pour des postes à pourvoir dans d'autres délégations.

Concernant l'enquête sur la restauration évoquée lors du groupe de travail du 29 avril, nous rappelons que nous souhaitons vivement que les représentants du personnel soient associés dès sa conception et qu'elle constitue une opportunité d'adapter l'offre en matière de restauration à l'évolution des besoins des agents.

Nous espérons également qu'à l'avenir, les conditions d'un échange constructif et en confiance soient réunies au sein de l'instance pour initier des actions au service du plus grand nombre.

Pour terminer, les représentants du personnel réaffirment une nouvelle fois leur opposition au plan de régionalisation du réseau départemental de l'action sociale qui nous rappelle malheureusement le délitement du maillage territorial de structures mutualistes qui a éloigné une partie de nos collègues de sources d'informations très utiles. Les raisons avancées de « transformation, modernisation et d'accompagnement de l'évolution des services » ne masquent pas une réalité beaucoup plus mesquine, faite d'économies budgétaires au détriment du service rendu aux agents.

Merci pour votre attention.